

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES

COMMUNE DE REYNES

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES POUR LA COMMUNE DE REYNES

(Enquête publique du 07 mars au 08 avril 2011)

C: ANNEXES

- Annexe 1 : Ordonnance n° E10000294/34 du 22 décembre 2010 de Madame la Présidente du tribunal administratif de Montpellier.
- Annexe 2 : Arrêté préfectoral n° 2009261-03 du 18 septembre 2009 de Monsieur le Préfet du département des Pyrénées Orientales.
- Annexe 3 : Certificat d'affichage en date du 18 février 2011 de Monsieur le maire de la commune de REYNES.
- Annexe 4 : Publication dans la presse 1^{er} avis «L'Indépendant» édition du 16 février 2011.
- Annexe 5 : Publication dans la presse 1^{er} avis «Le Midi Libre » édition du 16 février 2011.
- Annexe 6 : Publication dans la presse 2^{eme} avis «Le Midi Libre» édition du 9 mars 2011.
- Annexe 7 : Publication dans la presse 2^{eme} avis «l'Indépendant» édition du 9 mars 2011.
- Annexe 8 : Lettre de R.T.M. adressée à la Mairie de REYNES.
- Annexe 9 : Rapport d'analyse des remarques émises par les P.P.A.
- Annexe 10 : Lettre adressée au Préfet (Cabinet /S.I.D.P.C.)
- Annexe 11 : Extrait du registre des délibérations conseil municipal de REYNES.
- Annexe 12 : Bilan de la concertation.
- Annexe 13 : Lettre de la Mairie formulant des desideratas de la commission d'urbanisme.
- Annexe 14 : Lettre de R.T.M. en réponse aux remarques de la Municipalité de REYNES.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
MONTPELLIER

22/12/2010

N° E10000294 /34

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

VU enregistrée le 20 décembre 2010, la lettre par laquelle le Préfet des Pyrénées-Orientales - Unité prévention des risques - demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique relative au projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de REYNES ;

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L123-1 et suivants, L 562-3 et R 123-1 et suivants ;

VU le décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 modifié par le décret le n° 2005-3 du 4 janvier 2005, notamment son article 7 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Freddy NOLOT, Officier de sapeur-pompier professionnel, retraité, demeurant 14, rue Van Gogh à LEZIGNAN CORBIERES (11200), est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule Fiat Punto, 5 CV, immatriculé 3066 PY 11, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3: L'indemnisation du commissaire-enquêteur sera assurée par le maître d'ouvrage en application de la décision du président du tribunal administratif fixant les sommes qui lui sont dues.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au Préfet des Pyrénées-Orientales - Unité prévention des risques, au Maire de REYNES et à Monsieur Freddy NOLOT.

Fait à Montpellier, le 22 décembre 2010

A 1
FREDDY NOLOT
Commissaire - Enquêteur

Le Président,

Ghislaine FRAYSSE

LEZIGNAN le 01 septembre 2011

Freddy NOLOT

9 rue Coluche, lotissement le clos des pins

11200 LEZIGNAN CORBIERES

Téléphones : Fixe 04 34 27 30 39

Mobile 06 72 83 89 14

Mail : freddy.nolot@sfr.fr

Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales

P.J. 3 RAPPORTS DU PPRNP de REYNES

D.D.T.M.

(DONT 1 NON RELIE POUR REPRODUCTION)

Service EAU et RISQUES

REGISTRE D'ENQUETE

A l'attention de Monsieur JOBERT

Monsieur le Préfet,

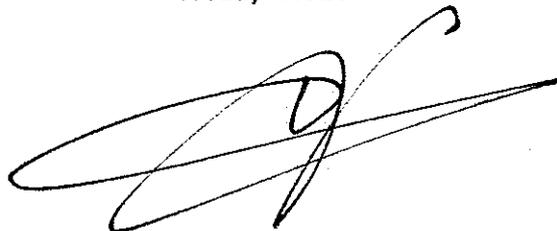
Suite aux engagements pris, après votre accord, j'ai l'honneur de vous transmettre les trois rapports d'enquête du PPRNP de REYNES, l'un est non relié, pour faciliter la reproduction souhaitée par différents services.

J'espère que ce rapport permettra, à chacun, de prendre en compte, les risques, mais également la redéfinition des zones, en particulier sur le secteur de La Forge, afin qu'une étude, avec des moyens différents et actualisés, soient réalisés.

Je vous souhaite bonne réception des documents et je vous prie d'accepter mes vifs regrets pour le retard occasionné, indépendant de ma volonté.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma parfaite considération et de mon profond et dévoué respect.

Freddy NOLOT



FLENT-CERDANS-CLAIRS

GOUSE

mel distingué

el a été agréablement surpris
lu commerce 2010. Photo F. B.

ce groupement renaissant. Et
d'ailleurs, la CCI (Chambre de
commerce et d'industrie) ne s'y
est pas trompée.

A Rivesaltes, lors de la remise de
lots par la FDAC et à l'occasion
du Challenge du commerce, recom-
pensant la meilleure manifesta-
tion commerciale du départe-
ment, le groupement s'est vu dé-
cerner le 2^e prix. Une distinction
méritée pour les Cerdans. Le groupement, qui pour l'instant s'auto-
finance entièrement, a déjà arrêté
une date pour la 2^e édition du *Salon de l'habitat et du loisir*, les 21 et
22 mai. Et à ce qu'on dit il y
aura *des plus de demandes d'ex-
posants que de places disponibles*.
La rançon du succès pour des
commerçants on ne peut plus mo-
dernes.

F. B.

IERE
S 2000

irs de « Neige
ur les pistes

S.A.R.L. GROUPE GAVEURS DES GLOS
66130 ILLE-SUR-TET

MM. les Associés sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire, le vendredi 4 mars 2011, à 17 heures, à la cave coopérative "Le Fruit", route de Corbère, 66130 Ile-sur-Tet.

- Ordre du jour :
- rapport du conseil de gérance sur les opérations de l'exercice clos le 30 septembre 2010 ;
- rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010 et les conventions réglementées ;
- renouvellement des mandats du conseil de gérance pour cinq ans ;
- approbation des dites conventions ;
- approbation des comptes, affectation du résultat de l'exercice, quitus au conseil de gérance ;
- questions diverses.

M. Jean François Nolot,
président du conseil de gérance.

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
COMMUNE DE REYNES

AVIS AU PUBLIC

Ouverture de l'enquête publique portant
sur le projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles

PREMIERE INSERTION

En application de l'arrêté préfectoral n° 2011032-0009 du 1er février 2011, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de Reynes.

Par décision de Mme la Présidente du tribunal administratif de Montpellier du 22 décembre 2010, M. Freddy Nolot, élu maire de la commune de Reynes, retraite demeurant 14, rue Van-Gogh à Lézignan-Corbière (11200), a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur pour le 2^e semestre de cette enquête qui s'ouvrira à la mairie de Reynes et se déroulera dans les conditions suivantes :

Le projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles sera déposé à la mairie de Reynes pendant trente-deux jours consécutifs du lundi 7 mars 2011 au vendredi 8 avril 2011 inclus.

Toute personne pourra en prendre connaissance (du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures).

Pendant la durée de l'enquête, toute observation sur le projet de plan peut être communiquée par le biais de la direction départementale de l'équipement ou par courrier électronique par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de Reynes. Le lieu de l'enquête. Ces observations seront lues à la séance publique.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations à la mairie de Reynes.

- le lundi 7 mars 2011 de 14 heures à 17 heures
- le mercredi 23 mars 2011 de 9 heures à 12 heures
- le jeudi 31 mars 2011 de 9 heures à 12 heures
- le vendredi 8 avril 2011 de 14 heures à 17 heures

Une copie des conclusions du commissaire-enquêteur sera déposée à la mairie de Reynes et à la sous-préfecture de Carcassonne, préfet des Pyrénées-Orientales pour y être tenue à la disposition du public pendant un délai maximal de dix jours à compter de l'enquête.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur en s'adressant au préfet des Pyrénées-Orientales dans les conditions prévues au titre premier de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Le préfet
du département
de la sous-préfecture,
secrétaire général,
Jean-Marc Nicolas

PERPIGNAN MEDITERRANEE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

O.P.H. 66130
rue de la Valette
Tél. 04.68.55.66.55
Web : http://

- L'avis implique un marché public.
- Objet : amélioration de 12 logements sociaux.
- Référence acheteur : GR009.
- Nature du marché : Services.
- Procédure : procédure adaptée.
- Description : procédure pour un marché mis aux dispositions de l'article 26 II du C.M.P.
- Forme du marché : marché unique.
- Conditions de participation : les candidats doivent fournir les documents suivants :
- déclarations et attestations mentionnées au formulaire de candidature (DC1 - DC2...)
- références récentes : autorisations de photographie.
- Critères de sélection : compétences techniques.

Les candidatures devront être adressées en triple à l'attention de Mme la Directrice générale de la Valette, B.P. 60440 - 66004 Perpignan cedex et la candidature de maîtrise d'œuvre - amélioration de + Nom du candidat.

- Renseignements administratifs : service de l'urbanisme
Tél. 04.68.55.74.78 - Fax 04.68.56.64.03.
- Renseignements techniques : service de l'urbanisme
Tél. 04.68.55.66.33.
- Remise des candidatures : 9 mars 2011
- Langues pouvant être utilisées dans l'avis : français
- Envoi à la publication : 14 février 2011

Retrouvez cet avis intégré sur <http://www.ofp.fr>



MAIRIE
AVIS D'AVANCE
A LA CLAIRS

Identification de l'organisme qui passe le marché : la République, 66500 Clairs.

Objet du marché : travaux de VMD n°1035 portant sur la maternelle de Clairs.

CPV : 4523100 - 44161200d.

Caractéristiques principales : Nature et étendue : création et aménagement de Clairs.

Délai d'exécution : 2 mois sur ordre de service.

Conditions relatives au marché : voir le cahier des charges.

Critères d'attribution : offre économique.

fonction des critères énoncés ci-dessus avec le

- 40 % valeur technique ;
- 50 % prix des prestations ;
- 10 % délai d'exécution.

Procédures :

fonction de passer le marché de travail ordinaire.

Conditions de délai :

Date limite de réception des offres : 7 mars 2011.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours.

Autres renseignements : voir règlement.

Recours : un recours peut être introduit à la notification de rejet auprès du Tribunal Administratif.

Date d'envoi du présent avis à la publicité :

Adresses complémentaires :

A 4 FREDDY NOLOT
Commissaire-Enquêteur

04 68 33 95 61 (SFS12566508)
 Antiquaire BETHOUAN système de
 vente médiévale Estimation gratuite ven-
 dite publique RDV 13 av Golf Breckspire
 PEPRIE PIGNAN 06 85 43 43 43
 (42101419)

ACHÈTEZ TABLEAUX ANCIENS, XIX et XXe siècle tout sujet peintes, Français et étrangers, tel 06 07 03 23 16. Envoyer photo : YvanBiller@wanadoo.fr Paris

VÊTEMENTS ET BIJOUX
ADMANTOR
ADMANTORS
 PERLEMIERES
MANDREVEL
 12, rue de l'Ange
 Perpignan 04 68 51 41 48

15 000 €
PORSCHE Targa 4S typ-
c année 2008. Prix :
Excellent état absolu tel :
0467132616

500 € A 15 000 €
 Vente de tout matériel agricole
 F. HOLLAIN FRERES
 14, rue de la République
 04 68 50 70 19

U A 7 500 €
 P. CASO HDI 006 VE DA FC
 35. Pri. perm. 9.900. TIC-
 FRERES 06 12 41 79 97

500 € A 15 000 €
BRAND ESPACE 4 7 places VE
ABS. Ann. Pri. perm. 7 900.
FRERES 06 12 42 79 97

500 € A 15 000 €
PRELINDER TD4 S15 port-
6 cyl. moy. moteur tout nou-
veau. 12 mois. clim. le-
gère. Prestige AUTO
 04 59 10

DETENUE
 Inhabit KRIS ALYDE, NAR-
 BONNE, née BOUQUET, épouse de
 MAURICE KRIS (Né le 02/07/1927 à
 04 68 33 95 61 (SFS12566508))

ANGÉLIQUE sagesse,
 douceur et domination pour Hom-
 mes, femmes, couples, délégués-
 sages, enseignement et HDV.
 Déplacement sur Perpignan et en-
 viron. 06 34 72 35 50 (S
 31262774)

ANGÉLIQUE sagesse,
 douceur et domination pour Hom-
 mes, femmes, couples, délégués-
 sages, enseignement et HDV.
 Déplacement sur Perpignan et en-
 viron. 06 34 72 35 50 (S
 31262774)

COLLECTIONS
 Agnès Verne, Monnaies
 overprint, Collections, Billets, dev-
 ses, Perpignan Numismatique
 au 44 Bd Mexicain Tel
 04 68 54 05 65 (390 402 482)

LIVRES - B.D. - CD - DVD
 Vente de livres, CD, DVD
 03 07 1 95 91 (0702 1983)
 06 18 32 85 46 paradietel

ANIMANIX
DOMESTIQUES
PERDU - TROUVÉ
 Recherche chiens, Golden Par-
 tier Blanc, Buddy, Labrador noir,
 Art pour alpinisme, NABONNE Pour
 la ou les chiens et gendement. Tel
 06 19 36 74 88. Pâcompensé

MULTISERVICE
 Jardinage, entretien, nettoyage, dé-
 chetterie, tout travaux, 17, rue de la
 République, 06 17 20 31 81 (06 17 20 31 81)

ACHÈTEZ ou DEBAR-
RASSEZ gratuitement tout cave
garage maison villa, succession
tel 06 27 74 68 02

TROISIÈME ÂGE
 Aide, accompagnement, soins, dé-
 chetterie, tout travaux, 17, rue de la
 République, 06 17 20 31 81 (06 17 20 31 81)

SANTÉ ET BIEN ÊTRE
 BESOIN DE L'ACHER PRISE
 de vous, contactez le. Pour un accompagnement de
 qualité. Tel 06 20 20 20 20 Au plaisir
 de vous accompagner. 1 12 18 50 98 80

HÔTELLIERE-RESTAURATION
HOTEL RESTAURANT
 3 ans d'expérience. Tel
 04 68 56 57 67

ALIBERGE HOMME - FIVE
SALTES marquent en CDI 1 SEVERE et
CUISINIÈRE : temp. 8. Prêt et à temps
 plein. Tel 06 20 20 20 20

FOINCTIONS COMMERCIALES
 Vente, Nouveaux marchés Commu-
 nauté, indépendants, etc. Cote région pour
 les professionnels. Tel 06 20 20 20 20

AVIS AU PUBLIC
PREFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
COMMUNE DE FLYNES

Ouverture de l'enquête publique portant
 sur le projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles.
PREMIERE INSERTION

En application de l'article préambulaire n° 2011032-0009 du 1er février 2011, le sera pro-
 cédé à une enquête publique portant sur le projet de plan de prévention des risques natu-
 rels prévisibles de la commune de Flynes.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les
 observations, et la main de Flynes :
 - le lundi 7 mars 2011 de 14 h. à 17 heures ;
 - le mercredi 23 mars 2011 de 9 heures à 12 heures ;
 - le jeudi 31 mars 2011, de 9 heures à 12 heures ;
 - le vendredi 8 avril 2011, de 14 heures à 17 heures.

Une copie des conclusions du commissaire-enquêteur sera déposée à la mairie de
 Flynes, et le sous-préfet de Cerveri et à la préfecture des Pyrénées-Orientales pour
 être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'en-
 quête.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication ou rapport et des conclu-
 sions du commissaire-enquêteur en s'adressant au préfet des Pyrénées-Orientales, dans
 les conditions prévues au titre premier de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée rela-
 tive à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Le préfet,
 Patrick Pichet,
 Le sous-préfet,
 Jean-François Gaudin,
 Le commissaire-enquêteur,
 Freddy Nolet

FREDDY NOLET
 Commissaire-enquêteur

INDEX

ACHETE meubles anciens ; livres, pendules, luminaires, sculptures, bronzes et marbre, tableaux, bibelots, potes, vases, cerises posées, montres, etc. Tél. 04 68 51 33 95 - 631 (S35126504)

ACHETE Professionnel peinture, adhésifs muraux, plâtres anciens, collection de timbres. Eliane Durand tel 06 12 69 64 03 / 04 68 51 33 95 - 631 (S35126504)

ACHETE J.K. BLEAUX ANCIENS, XIX et X^e siècles. tout style français ou étranger tel 04 68 51 33 95 - 631 (S35126504)

ACHETE Vêtements d'été

ACHETE 12, rue de l'Ange
Perpignan
04 68 51 41 48

ACHETE Professionnel peinture, adhésifs muraux, plâtres anciens, collection de timbres. Eliane Durand tel 06 12 69 64 03 / 04 68 51 33 95 - 631 (S35126504)

ACHETE J.K. BLEAUX ANCIENS, XIX et X^e siècles. tout style français ou étranger tel 04 68 51 33 95 - 631 (S35126504)

ACHETE Vêtements d'été

ACHETE 12, rue de l'Ange
Perpignan
04 68 51 41 48

ACHETE Professionnel peinture, adhésifs muraux, plâtres anciens, collection de timbres. Eliane Durand tel 06 12 69 64 03 / 04 68 51 33 95 - 631 (S35126504)

ACHETE J.K. BLEAUX ANCIENS, XIX et X^e siècles. tout style français ou étranger tel 04 68 51 33 95 - 631 (S35126504)

ACHETE Vêtements d'été

ACHETE 12, rue de l'Ange
Perpignan
04 68 51 41 48

FREDDY NOLOT
Commissaire-Enquêteur

A 6

Daniel Boisson
Tél. 04 67 07 69 33
Fax : 04 67 07 69 25
dboisson@midilibre.com

ANNONCES LEGALES
ET OFFICIELLES

CalculMedia Publicité
T : 04.67.07.68.52 Fax : 04.67.07.69.39

PREFETURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
AVIS AU PUBLIC
DEUXIEME INSERTION
COMMUNE DE PUTEAUX

Overture qui se fera par double séance
du 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
à la mairie de la commune de Puteaux

COMMUNE
DE RIVESAULTS
AVIS AU PUBLIC

Objet : modification du
plan local d'urbanisme
Avis de consultation de l'enquête publique

La commune de Rivesaults a l'honneur de vous informer que le projet de modification du plan local d'urbanisme (PLU) est en cours de consultation publique. Les observations et propositions doivent être adressées à la mairie de Rivesaults, 10 rue de la République, 44100 Rivesaults, avant le 15 mars 2011.

FREDDY NOLOT
A7 Commissaire Enquêteur

DEJENITE DAVINA
CHANCE D'AVOIR UN ASSISE A
FAVOURER LE 10 MARS 2011
à 17h00 de 14h à 17h30

EVASCUL Pur Sport
à 17h00 de 14h à 17h30

DAME à 17h00 de 14h à 17h30

RECHERCHE DE PERSOANNE

TRES URGENT

SCIENCE OCCULTE

VOYANT

VOYANCE

JOHANNA

MEDIEU DE NAISSANCE

AMITIÉS SORTIES

RENCOTRES

ACHETE VOLONTS

52 ANS à 17h00 de 14h à 17h30

ASSISTANT à 17h00 de 14h à 17h30

RETRAITEE à 17h00 de 14h à 17h30

RENCONTRES

AMITIÉS SORTIES

HOMME 55 ANS

VOYANT

VOYANCE

JOHANNA

MEDIEU DE NAISSANCE

AMITIÉS SORTIES

RENCOTRES

ACHETE VOLONTS

ACHAT EXPERTISE

DE TOUTES LIVES

ANTIQUE BERJOAN

WLE ENTS IT EDUOX

RENCOTRES

AMITIÉS SORTIES

HOMME 55 ANS

VOYANT

VOYANCE

JOHANNA

MEDIEU DE NAISSANCE

AMITIÉS SORTIES

RENCOTRES

ACHAT EXPERTISE

DE TOUTES LIVES

ANTIQUE BERJOAN

WLE ENTS IT EDUOX

RENCOTRES

AMITIÉS SORTIES

HOMME 55 ANS

VOYANT

VOYANCE

JOHANNA

MEDIEU DE NAISSANCE

AMITIÉS SORTIES

RENCOTRES



Monsieur le Maire
Mairie de Reynes
Le Village
66 400 REYNES

ONF
Méditerranée

Perpignan, le 2 août 2010



Service départemental
des Pyrénées-Orientales

Réf : Décret n°95-1089 du 05/10/95 relatif aux P.P.R., modifié par le décret
n° 2005-3 du 4 janvier 2005

Objet : **Commune de REYNES – Procédure P.P.R. – Consultation pour avis**

immeuble « Le Khéops »
8, rue des Variétés
66000 Perpignan
Tél : 04 68 08 15 90
Fax : 04 68 08 15 99
Mél : rtm.perpignan@onf.fr

*Dossier suivi par M. Eric CHOZNACKI, Ingénieur Responsable du Pôle « Connaissance et Affichage des Risques Naturels »
Tel : 04.68.08.15.96
Fax : 04.68.08.15.99
Mél : eric.choznacki@onf.fr*

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli, le projet de Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles, réalisé sur votre commune par notre service.

Conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n°95-1089 du 05/10/95 susvisé, je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître votre avis sur ce dossier.

J'attire votre attention sur le fait que, faute de réponse dans un délai de deux mois à compter de la présente transmission, votre avis sera réputé favorable.

Entre temps et après examen du dossier de votre part, nous restons à votre disposition pour d'éventuelles précisions.

Le document transmis a été ajusté partiellement par rapport au dossier provisoire qui vous a été remis à l'occasion de la réunion de présentation du P.P.R. en mairie le 30 juin dernier. Vous trouverez en pièce jointe la liste des modifications réalisées.

Vous souhaitant bonne réception et bonne lecture, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Départemental R.T.M.
des Pyrénées-Orientales

Roland CLAUDET

A 8
PREDDY NOLOT

Commissaire Enquêteur



PLAN DE PREVENTION DES RISQUES	
<p>COMMUNE DE REYNES</p> <p>Proposition de lancement de l'enquête publique</p>	
<u>Objet :</u>	<i>Analyse par le Service R.T.M. des Pyrénées-Orientales des observations émises suite à la Consultation réglementaire des Services et Administrations-concernées.</i>
<u>Réf :</u>	- <i>Avis des services consultés</i> - <i>Bilan de la concertation</i>

Dossier suivi par M.Eric CHOZNACKI, Ingénieur, responsable du pôle Connaissance et Affichage des Risques naturels
 Tel. : 04.68.08.15.96
 Fax : 04.68.08.15.99
 Mél : eric.choznacki@onf.fr

RAPPORT D'ANALYSE

Sommaire

ANALYSE DES REMARQUES EMISES PAR LES SERVICES ET ADMINISTRATIONS CONSULTEES :

1. Remarques de la part de la COMMUNE
2. Remarques de la part de la D.D.T.M.
3. Remarques de la part du S.I.D.P.C.
4. Remarques de la part de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES ET DE LA COTE VERMEILLE.
5. Remarques de la part de la CHAMBRE D'AGRICULTURE.
6. Remarques de la part du C.R.P.F.
7. Remarques de la part du C.N.P.F.
8. Remarques de la part du S.I.G.A. TECH.
9. Remarques de la part du SYNDICAT MIXTE DU SCOT LITTORAL SUD.


FREDDY NOLOT
 Commissaire - Enquêteur



1. Remarques de la part de la COMMUNE.

Délibération du Conseil Municipal du 25/10/2010⇒ Avis FAVORABLE sans remarques particulières

2. Remarques de la part de la D.D.T.M.

courrier du 19/10/2010⇒ Avis FAVORABLE sans observations formulées

3. Remarques de la part du S.I.D.P.C.

*courrier du -*4. Remarques de la part de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES
ET DE LA COTE VERMEILLE.*courrier du -*

5. Remarques de la part de la CHAMBRE D'AGRICULTURE.

courrier du -

6. Remarques de la part du C.R.P.F.

courrier du -

7. Remarques de la part du C.N.P.F.

courrier du -

8. Remarques de la part du S.I.G.A. TECH.

courrier du -

9. Remarques de la part du SYNDICAT MIXTE DU SCOT LITTORAL SUD.

courrier du -⇒ Avis réputés FAVORABLES en l'absence d'avis formulés

Perpignan, le 25/11/2010

L'Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement
du Service R.T.M. des Pyrénées-Orientales*Responsable du Pôle Connaissance
et Affichage des Risques*
Eric CHOZNACKIPièces jointes :

- Copies des lettres de consultation et des réponses des services consultés
- Bilan de la Concertation

M. le Préfet des Pyrénées-Orientales
(cabinet / S.I.D.P.C.)
B.P. 951
66951 PERPIGNAN CEDEX

ONF

Méditerranée

Perpignan, le 2 août 2010



Service départemental
des Pyrénées-Orientales

Réf : Décret n°95-1089 du 05/10/95 relatif aux P.P.R., modifié par le décret
n° 2005-3 du 4 janvier 2005

Objet : **Commune de REYNES – Procédure P.P.R. – Consultation pour avis**

immeuble « Le Khéops »

8, rue des Variétés

66000 Perpignan

Tél : 04 68 08 15 90

Fax : 04 68 08 15 99

Mél : rtm.perpignan@onf.fr

Dossier suivi par M. Eric CHOZNACKI, Ingénieur Responsable du Pôle « Connaissance et Affichage des Risques Naturels »
Tel : 04.68.08.15.96
Fax : 04.68.08.15.99
Mél : eric.choznacki@onf.fr

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli, le projet de Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles réalisé sur la commune de REYNES.

Conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n°95-1089 du 05/10/95 susvisé, je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître votre avis sur ce dossier.

Pour information, les services et organismes consultés sont :

- Maire de REYNES
- DDTM
- Chambre d'Agriculture
- CRPF
- Communauté de Communes du Vallespir
- SCOT Littoral Sud
- SIGA Tech
- (SIDPC)

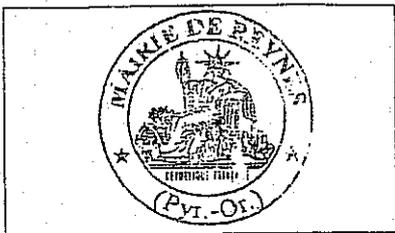
Le Chef du Service Départemental R.T.M.
des Pyrénées-Orientales



Roland CLAUDET

Pièces jointes :

- Un CD ROM comprenant les fichiers (*.pdf) du projet complet du P.P.R. de REYNES :
 - Livret 1 : rapport de présentation
 - Livret 2 : règlement
 - rapport d'annexes
 - 1 carte des phénomènes au 1 / 10 000
 - 1 carte des aléas au 1 / 10 000
 - 1 carte de vulnérabilité au 1 / 10 000
 - le plan de zonage réglementaire sur fond cadastral décliné en 4 planches :
 - Planche 1 (Nord) au 1 / 5 000
 - Planche 2 (Sud) au 1 / 5 000
 - Planche 3 au 1 / 2 500 (secteurs Mas d'en Trilles – Le Pont – Le Vila – St Paul – La Cabanasse – La Forge)
 - Planche 4 au 1 / 2 500 (secteurs Camp Grand – Col de Bousseils – Can Borreil – Vert Vallon – Le Village)
 - une brochure – Guide d'utilisation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRIVÉ LE
05 - 2010
SERVICE R.T.M.

Nombre de Conseillers :	
En exercice	15
Présents	12
Votants	12

L'an deux mil dix
le : vingt cinq octobre à 18 h 30
le Conseil Municipal de la Commune de Reynès
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Alain FARRIOL Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/10/2010

OBJET : Avis dans le cadre de la phase de Consultation réglementaire des personnes publiques associés sur le Plan des Risques Naturels Prévisibles de Reynès (PPRNP) ...

PRESENTS : MM. ARMENTIER Marie, ASPART Jacques, BLANC Evelyn, GAUX Sylviane, LEGENDRE Jean-Claude, NIVET Jacques, RUIZ Jeanine, SOLER Didier, GATOUNES Robert, DUNYACH René, MARCO Bernard.

ABSENTS EXCUSES : PRIVAT Sabine, RUIZ Mary-Sol, FERRES Eliane.

Mme BLANC Evelyn a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de PPRNP de la Commune établi par les services de Restauration des Terrains en Montagne (RTM).

Le Maire rappelle que :

Le PPR prescrit le 10 janvier 2000 par arrêté préfectoral n°2000-0063, le périmètre du projet de PPR porte sur tout le territoire communal ;

Le PPR a été présenté par le Service instructeur (SDRTM) en mairie le 02 /07/2010 en présence du Sous-préfet de Céret et des représentants de la DDTM (Service Risque et Urbanisme) ;

Les premiers ajustements ont été réalisé suite à une visite du terrain le 15/09/2010 ;

La réunion de concertation avec le SDRTM le 13/09/2010 en Mairie au cours de laquelle différents points particuliers ont été analysés ;

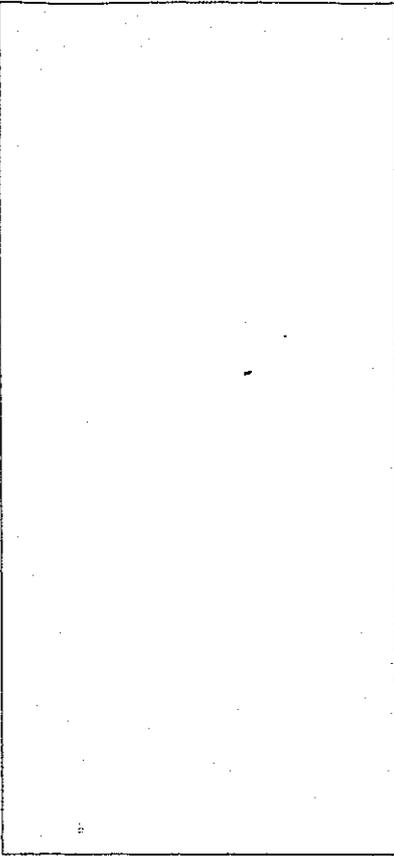
La demande a été faite au SDRTM, par courrier du 13/09/2010, de réaliser une analyse complémentaire au regard de la constructibilité de quelques parcelles au regard du risque cartographié en aléa faible ;

L'avis du SDRTM en date du 07/10/2010 concluant que l'ensemble des points relevés pouvait recevoir une suite favorable ;

Le document remis en mairie le 05/08/2010 doit recevoir l'avis du Conseil Municipal;

REGULÉ
22 NOV. 2010
SOUS-PRÉFECTURE
DE CÉRET

FREDDY NOLOT
Commissaire Enquêteur



Le projet sera soumis à une enquête publique au cours de laquelle les habitants pourront faire connaître leurs observations ;

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur ce dossier tel que présenté.

Ainsi fait et délibéré à Reynès, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE,

Alain FARRIOL.

...



REÇU LE
22 NOV. 2010
SOUS-PRÉFECTURE
DE CÉRÉT

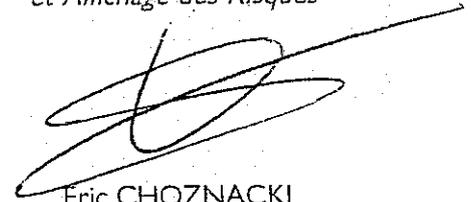
07/10/2010

Courrier du SDRTM à la Mairie en réponse à son compte-rendu de la réunion de concertation du 13/09/2010 : analyse et réponse point par point des demandes formulées par la commune. Globalement, l'ensemble des points évoqués par la mairie pourra obtenir une suite favorable à l'issue de la procédure.*

25/10/2010 *Délibération du Conseil Municipal**

L'Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement
du Service R.T.M. des Pyrénées-Orientales

*Responsable du Pôle Connaissance
et Affichage des Risques*



Eric CHOZNACKI

* Pièces jointes :

- Copie du Courrier du SDRTM à la Mairie du 27/07/2010 listant les ajustements partiels réalisés.
- Copie du Compte-rendu de la réunion de concertation du 13/09/2010.
- Copie du Courrier du SDRTM à la Mairie en réponse à son compte-rendu de la réunion du 13/09/2010
- Copie de la Délibération du Conseil Municipal

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES ORIENTALES

Arrondissement de Céret

MAIRIE
DE
REYNÈS

Tél 04 68 87 18 55
Fax 04 68 87 49 82
Mél mairie@reynes.fr
<http://www.reynes.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Reynès, le 13 Septembre 2010

Eric CHOZNACKI
Géologue- Chargé d'études
PPR

Remarques et desiderata formulés par la Commission d'Urbanisme à Monsieur CHOZNACKI, Géologue et chargés d'études P.P.R lors de la réunion tenue ce jour à 15 h en Mairie de Reynès.

- 1) Parcelles AM 114 et 115 constructibles dans le POS actuel de la Commune (demande de CU déposées par Mr DABOUZY n° 6616007B0007 et 08 avec arrêté d'autorisation du 06/12/2007) situées BP dans le PPR, demandons la possibilité qu'elles restent constructibles.
- 2) Parcelles AM 565 et 566 constructibles dans le POS actuel de la commune (CU n° 66160010B0005 et 06 déposés par Mr ANCKNER avec arrêté d'autorisation du 29/01/2010 après les travaux de sécurisation imposés par RTM) demandons la possibilité qu'elles restent constructibles.
- 3) Parcelles AH n° 389 (en partie), 395, 396, 397, et 400 situées en Be 2 dans le PPR demandons la possibilité de passer en Be 1 (délimitation par la RD 15 Reynès-Taillet).
- 4) Parcelle AH n°289 située dans le PPR en zone blanche, demandons la possibilité de passer en B91 en B92 vu le risque important de glissement de terrain.

Etaient présents : M. CHOZNACKI (RTM), Mme RUIZ et Mr LEGENDRE (adjoints), Mme FERRES, Mr DUNYACH, Mr MARCO et Mr GATOUNES (Commission d'Urbanisme).

A 13
RÉP. FREDDY NOLOT
M. Vallespir
Commission Enquêteur



M. le Maire
Hôtel de Ville
66400 REYNES

ONF
Méditerranée

A l'attention de M. GATOUNES

Perpignan, le 7 octobre 2010



Service départemental
des Pyrénées-Orientales

immeuble « Le Khéops »

8, rue des Variétés
66000 Perpignan

Tél : 04 68 08 15 90

Fax : 04 68 08 15 99

Mél : rtm.perpignan@onf.fr

N/Réf : - D:\Donnees\ZONAGE\P.P.R.\P.P.R.
Communes\REYNES\Procédure\4_Concertation\réunions\PPR
REYNES_Concertation_reponse_mairie_1.doc
- Phase de Consultation des Services du 10/08 au 10/10/2010

V/Réf : Votre courrier du 13/09/2010
reçue au Service par mail le 14/09/2010

Objet : **Commune de REYNES - Concertation autour du P.P.R. – Réunion de concertation du 13/09/2010 en Mairie de Reynès**

Dossier suivi par M. Eric CHOZNACKI, Ingénieur responsable du Pôle « Connaissance et Affichage des Risques »
Tel : 04.68.08.15.96
Fax : 04.68.08.15.99
Mél : eric.choznacki@onf.fr

Monsieur le Maire,

Suite à la réunion de concertation ayant eu lieu en mairie de Reynès le 13 septembre dernier, vous nous avez fait parvenir un courrier faisant état de quatre points particuliers nécessitant notre avis pour la suite de la procédure du P.P.R.. Cette réponse permettra à votre Conseil Municipal de statuer par délibération sur le projet de P.P.R..

Vous trouverez ci-après l'analyse de ces points réalisée suite à une visite de terrain du 15/09/2010 :

1. Parcelles 114 et 115 constructibles au POS actuel.

- Demande de la Mairie : possibilité de rester constructibles
- Analyse et réponse : la proposition initiale de zonage des risques ne classe qu'une partie des parcelles 114 et 115 en zone bleue Bp soumise aux chutes de pierre et/ou blocs (d'aléa faible). Le règlement provisoire de la zone Bp ne permet pas dans sa rédaction initiale la poursuite de l'urbanisation (maintien à l'existant pour ne pas augmenter la vulnérabilité).

L'analyse complémentaire de terrain réalisée depuis le haut de la falaise émettrice jusqu'à la partie plus plane de ces parcelles située dans l'angle du chemin d'accès, confirme le zonage d'aléa dans ses limites fort / moyen / faible. Des blocs sont toujours mobilisables dans la zone de départ, et de nombreux blocs tombés se retrouvent tout le long de la pente. Les mesures d'angles réalisées localement depuis la zone émettrice jusqu'aux zones d'arrivées des blocs localisés sur le bas de pente (26°- 31°) permettent de confirmer l'approche initiale du zonage et en particulier la zone d'aléa faible traduite en zone bleue (angle < 25°). En général, la zone « maximale » d'atteinte des blocs est déterminée par un angle mesuré entre la zone émettrice et la zone d'arrivée compris entre 28 et 32°.



A 14

FREDDY NOLOT
Commissaire Enquêteur

Par ailleurs, étant donné que le règlement de la zone Bp prévoit déjà :

- une étude géotechnique individuelle préalable pour les projets nouveaux,
- des mesures de réduction de vulnérabilité pour les biens existants
- des travaux de protection sur l'existant en cas d'impossibilité technique de réaliser ces mesures de réduction de vulnérabilité
- la création, le maintien, l'entretien et la protection du boisement amont existant,
- l'interdiction des coupes à blancs,

, la zone Bp pourrait devenir constructible « en permettant une poursuite maîtrisée de l'urbanisation pour aboutir à une fin d'urbanisation par des projets d'ampleur limitée prenant en compte le niveau d'aléa ».

2. Parcelles 565 et 566 constructibles au POS actuel.

- Demande de la Mairie : possibilité de rester constructibles étant donné les travaux de protections réalisés notamment à la demande du SDRTM.
- Analyse et réponse : la même réponse peut être faite que pour le point n° 1. La zone Bp concerne quatre secteurs sur la commune pour la plupart déjà construits. Il ne s'agit que de permettre la constructibilité dans cette zone d'aléa faible pour uniquement deux projets en prenant en compte le niveau d'aléa dans la conception des nouveaux projets. Pour les parties déjà construites, le règlement de la zone BP, en l'état permet de gérer le niveau de risque.

3. Parcelles 389 (partie), 395, 396, 397 et 400.

- Demande de la Mairie : possibilité de passer en zone Be1 constructible pour les habitations nouvelles.
- Analyse et réponse : actuellement classées en zone Be2 soumises au ravinement d'aléa moyen (secteurs pentés globalement à l'amont de zones à enjeux existants), le passage en zone Be1 soumise au ravinement d'aléa faible (secteurs moins pentés en pied de versant) de ces parcelles séparées du coteau par la RD 15, pourrait s'envisager dans la mesure où des travaux simples de collecte des eaux de ruissellement en bordure de voirie (amont par cunette en pied de talus, et/ou aval par levée de terre) étaient réalisés.

4. Parcelle 289.

- Demande de la Mairie : possibilité de passer cette parcelle actuellement en zone blanche en zone Bg1 ou Bg2.
- Analyse et réponse : effectivement au regard du bâtiment existant situé en bordure d'un talus assez haut (6 - 8 m), une zone bleue type Bg2 (maintien à l'existant) permettrait d'afficher le risque de glissement de terrain et réglementer l'emprise de la parcelle ne serait-ce que pour l'entretien et la non aggravation du risque. On se situe ici en terrain fragile sur la transition des schistes et des alluvions des hautes terrasses du Tech.

Globalement, l'ensemble de ces points peut donc recevoir une suite favorable.

En espérant que cette réponse vous permettra de délibérer sur le projet de P.P.R. sur votre commune, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Chef du Service Départemental R.T.M.
des Pyrénées-Orientales



Roland CLAUDET

Copie à :

- DDTM / SER (M. ORIGNAC)
- SIDPC (M. DUNYACH)